

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Etaient absents : RIVIERE Mickaël, GASDON Maxime, BOULLIER Magali.

Etait absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie ( pouvoir à Danielle LACOUR)

Secrétaire de séance : Véronique FESSY.

Date de convocation : 05 décembre 2024.

-----  
**DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE 2025 »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans la continuité des précédents travaux d'Amendes de Police, il y a lieu de procéder à la sécurisation des piétons à proximité du centre de loisirs, dans la continuité des précédents travaux d'amendes de police 2024. Située au cœur du village, à proximité de l'école et en agglomération, cette voie nommée Rue du Cimetière est soumise à une circulation routière par les usagers. De nombreux enfants se rendent quotidiennement à pied au centre de loisirs et à la cantine pour les scolaires.

Les travaux d'Amendes de Police 2025 consisteraient en la création d'un trottoir piétonnier et de quatre places de stationnement.

Un devis a été établi par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 25 000 € H.T., soit 30 000,00 € T.T.C.

Il ajoute qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte de procéder à la création d'un trottoir piétonnier et de quatre places de stationnement pour un montant de 25 000 € H.T., soit 30 000 € T.T.C.
- ✓ Accepte de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Véronique FESSY

Pour extrait certifié conforme.  
A Pradines, le 10 décembre 2024.  
Le Maire,  
Charles BRUN.